



# Avis de la Municipalité

## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 21 avril 2021, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Michel Racine, a décidé :

- d'accepter le préavis municipal n°03/21 et d'adopter le nouveau règlement relatif à la perception de la taxe de séjour.

Le Secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'N. Ray', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'N' and a long, sweeping tail.

N. Ray

St-Sulpice, le 22 avril 2021